

LE PRÉSIDENT DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS

DES ALPES MARITIMES

AU(X)

REPRESENTANT(S) LEGAL(UX) DE L'ENFANT

OBJET: Aptitude médicale des jeunes sapeurs-pompiers

Votre enfant souhaite devenir jeune sapeur-pompier. Au travers de ce projet, il va pouvoir participer à l'esprit qui anime les sapeurs-pompiers de France et acquérir des comportements et réactions qui seront utiles pour lui-même et pour autrui. On ne peut qu'encourager et soutenir cette démarche qui s'inscrit dans l'acquisition et le développement de son esprit civique.

Pour être certain de sa capacité à accepter les contraintes de l'activité de jeune sapeur pompier, il est nécessaire qu'un médecin atteste de sa non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives avant toute intégration dans une section.

En effet, l'activité de JSP a lieu dans le cadre associatif de la section et une certaine souplesse est préconisée pour permettre à des enfants de s'investir selon leur souhait.

Cependant, vous devez savoir que la capacité de votre enfant à être jeune sapeur pompier ne préjuge en rien de son aptitude future à devenir sapeur-pompier. Un problème de santé passé inaperçu, un accident ou une maladie avec des séquelles ou toute autre évolution au cours de la période de croissance peut éventuellement empêcher un tel engagement ou recrutement.

Par ailleurs, tout événement médical entraînant une inaptitude à la réalisation des activités physiques et sportives devra être signalé sans délai au président de section de votre enfant.

Le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes Maritimes

Notification au(x) représentant(s) légal(aux)

Je, soussigné(e) Madame et/ou Monsieur

Reconnais avoir pris connaissance du présent courrier et en accepte les termes.

Fait à :, le Signature(s)

CERTIFICAT MEDICAL A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DES JEUNES SAPEURS-
POMPIERS DU SDIS 06

Je soussigné(e) : docteur en médecine,

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom et prénom du JSP :

Né(e) le : à

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication clinique décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des jeunes sapeur-pompiers.

Fait à :

Cachet et signature :